

30 mars 2011

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, soit:

- un crédit de 6 790 000 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m², feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;**
- un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais.**

Rapport de M^{me} Marie Chappuis.

La commission des finances s'est réunie le 26 janvier, les 1^{er}, 8 et le 9 février 2011, sous la bienveillante présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier cette proposition du Conseil administratif.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour son précieux travail.

Séance du 26 janvier 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières

Au cours de cette audition, le magistrat a rappelé les difficultés à trouver, dans notre commune, des implantations pour les crèches, du fait de la densité de notre ville, comparable à celle de Tokyo ou de New York. Il souligne, par ailleurs, que le projet présenté par le Conseil administratif est le fruit d'une collaboration entre l'Hôpital, les promoteurs et la Ville sur une parcelle qui se situe à la limite de la zone de développement. Une négociation concernant l'aménagement de la cour et la création d'une crèche a été menée en échange de la libération du plan d'utilisation du sol (PUS). M^{me} Fauconnet Falotti précise que le PUS a été négocié en

échange de la promesse de céder 500 m² pour une crèche destinée à accueillir 93 places sur une surface de plancher de 916 m² répartis sur deux niveaux, avec un jardin autour, de 155 m².

Le crédit de 6 790 000 francs servira à acheter, clés en main, le bâtiment. Le second crédit de 250 000 francs sera destiné à l'aménagement de la crèche. M^{me} Fauconnet Falotti précise que les autorisations de construire ont été déposées en 2010 et que le début des travaux est prévu en automne 2011 pour que la crèche accueille des enfants à la rentrée 2013. A noter, par ailleurs, que la Ville deviendra gratuitement propriétaire du terrain sur lequel se trouvera la crèche.

Un commissaire d'A gauche toute! demande s'il y a une relation de cause à effet avec la crèche qui se trouve à l'angle de la rue Lombard. M^{me} Charollais lui répond que la demande dans le quartier est très forte et que ce projet complétera l'offre. Une commissaire socialiste ajoute que la crèche de la rue Lombard est une crèche d'entreprise réservée au personnel de l'Hôpital.

Une commissaire socialiste observe que le Conseil administratif a renoncé à son droit de préemption, pour autant que la société construise un bâtiment de logements. Or il s'est avéré que le projet ne pouvait pas inclure de logements HBM et que les promoteurs ont alors proposé de construire une crèche. Dès lors, elle s'interroge sur la décision du Conseil administratif de ne pas préempter pour que la Ville puisse construire elle-même les logements HBM.

M. Pagani lui répond que la situation de départ était assez compliquée avec notamment l'Hôpital qui voulait participer à l'opération pour maintenir des appartements à destination des familles de malades. La Ville a dû négocier avec plusieurs partenaires différents et à plusieurs reprises. A ses yeux, l'accord final est très positif, puisqu'il y a des nouveaux logements et une crèche.

La même commissaire socialiste s'étonne, par ailleurs, que cette crèche soit construite sur un garage avec tout le passage que cela va produire. Elle estime également que le toit en verrière va poser des problèmes de chaleur, ce qui n'est pas idéal pour une crèche (chaleur excessive en été). Enfin, elle s'interroge sur le coût de l'achat clés en main de cette crèche. Elle rappelle, à ce sujet, que la crèche de Châteaubriand a coûté 2 836 000 francs, celle des Morillons 3 000 000 de francs pour 100 places. Le président de la commission s'associe aux demandes de la commissaire socialiste.

M^{me} Charollais lui répond, concernant la verrière, que ce n'est que la partie qui se trouve au-dessus de l'escalier central et qu'il s'agit d'un puits de lumière. Concernant le coût total, elle explique que le descriptif des travaux et la liste des prix unitaires ont été vérifiés par les services et qu'ils sont corrects. Elle souligne que, au final, la Ville sera propriétaire du bâtiment et de son terrain. En ce qui concerne le comparatif avec les crèches de Châteaubriand et des Morillons,

elle s'étonne des chiffres avancés par la commissaire socialiste, et précise que le coût de la crèche de Châteaubriand est de 6 815 000 francs et non pas de 2 836 000 francs. Une part du coût s'explique par la nouvelle norme sur l'énergie, mais le coût total aurait été plus élevé si la Ville avait décidé de construire la crèche elle-même. Enfin, elle assure les commissaires que les négociations se sont passées de manière tout à fait transparente. Quant au promoteur, qui a pris tous les risques jusqu'à présent, il peut légitimement être rémunéré pour son risque.

Une commissaire des Verts demande à qui sera destiné le parking souterrain. M^{me} Fauconnet Falotti lui répond qu'il s'agit du parking des immeubles déjà réalisés. Cela permettra, par ailleurs, un accès en sous-sol pour les livraisons de la crèche (cuisine). M. Pagani précise qu'il n'y aura pas de voitures dans la cour.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si l'autorisation a déjà été délivrée. M. Pagani lui répond que ce n'est pas encore le cas. Il précise que l'aval du Conseil municipal devrait intervenir au plus vite pour que les travaux puissent démarrer.

Séance du 1^{er} février 2011

Un commissaire des Verts déclare qu'il a échangé une correspondance électronique avec M^{me} Fauconnet Falotti à propos du règlement de stationnement pour les déposes minute. Il rappelle que c'est habituellement la commission des travaux et des constructions qui se prononce sur ce genre de proposition du Conseil administratif, cela d'autant plus qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une grande infrastructure (100 places de crèche). Il estime que les commissaires aux finances ne sont pas outillés pour juger de ce genre de projet. Il songe à trouver une solution élégante pour associer la commission des travaux et des constructions, mais peine à assumer un vote sur cet objet. Il observe, par ailleurs, qu'il y a six places de dépose minute en souterrain. Etant donné qu'une place coûte entre 100 000 et 150 000 francs, cela fait pratiquement 1 million de francs pour ces places. Il estime que, même s'il faut prévoir une dépose minute, une place de livraison, voire une place pour la directrice qui se déplace entre plusieurs institutions, le vrai problème à Plainpalais c'est l'encombrement des charrettes vélos et des sièges vélos. Il indique qu'il attend une réponse concernant les normes auxquelles répondent ces six places de dépose minute, l'accès à ces places (éventuels badges aux parents) et qu'il aimerait que ce soit réglé a priori. Il constate encore qu'il y a 235 m² de parking contre 115 m² de jardin pour les enfants et que cela le gêne.

Une commissaire socialiste déclare qu'elle souhaite entendre M. Tornare, ainsi que M^{me} Koch, sur la place que chaque enfant aura dans cette crèche, ainsi

que sur le coût du projet. Elle s'inquiète de la possibilité que cette crèche soit construite «au milieu d'un trou» en raison des immeubles qui vont l'entourer tout autour.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'il s'est rendu sur place et que le coût du projet lui semble très élevé, cela d'autant plus que la Ville a renoncé à exercer son droit de préemption. Il souhaite également entendre M^{me} Koch ainsi que la directrice du secteur de Plainpalais.

Une commissaire d'A gauche toute! se déclare stupéfaite par les hésitations de la commission, alors que tous les partis politiques déclarent que les crèches figurent au rang de leurs priorités. Elle a le sentiment que les commissaires sont en train de chipoter, alors que l'on a la possibilité d'avoir une crèche clés en main. Elle convient que le projet est un peu cher, mais elle estime qu'ils ont déjà payé beaucoup plus cher pour des choses bien plus inutiles.

Une commissaire socialiste répond que personne n'est contre les crèches, mais pas à n'importe quel prix. Elle réaffirme le soutien du Parti socialiste aux crèches, si bien illustré par la politique de leur magistrat. Elle rappelle enfin que la Ville a renoncé à exercer son droit de préemption, non pas pour la construction d'une crèche, mais pour des logements HBM qui n'étaient pas assez rentables.

La commission des finances accepte l'audition de M. Tornare par 13 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

Elle accepte également l'audition d'Ecomobilité Cluse-Roseraie à la demande des Verts par 9 oui (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 1 non (AGT) et 3 abstentions (1 L, 2 DC).

La commission accepte une nouvelle audition de M. Pagani à la demande d'A gauche toute! par 10 oui (1 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 1 non (AGT) et 1 abstention (DC).

Séance du 8 février 2011

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^{mes} Francine Koch, Carine Bachmann Cheterian et Vodroz

M. Tornare rappelle que le projet porte sur environ 1000 m² pour 93 places, soit environ 130 enfants. Il annonce que cette institution sera baptisée du nom d'Ella Maillart, parce qu'il a décidé de donner des noms de femmes à toutes les nouvelles crèches (Marie Durand, Jeanne Hersch, etc.). Il explique que c'est un quartier qui est sous-doté par rapport au reste de la ville (beaucoup de logements) et qu'il faut combler une lacune. Il rappelle qu'il avait annoncé dans une confé-

rence de presse que 375 places étaient en phase de réalisation, alors qu'il faudrait 1000 places pour atteindre les objectifs. Il déclare enfin que le lieu est adéquat pour une crèche, même si le garage est rédhibitoire, et que des aménagements seront faits. Il ajoute, en ce qui concerne le prix, qu'il est prêt à épauler son collègue M. Pagani, auquel il fait confiance, pour éventuellement renégocier le prix, mais que cette question lui échappe.

M^{me} Koch déclare que l'on est en pleine ville et qu'il faut accepter qu'il n'y ait pas un immense jardin. Elle indique que la lumière est adéquate et le lieu calme dans une cour intérieure. En termes de besoins, c'est un quartier sous-doté, avec de plus en plus d'enfants, de plus en plus d'inscriptions, avec un taux d'équipement très faible et un taux de satisfaction des demandes de 32% au lieu de 46% en ville. Elle conclut en disant qu'elle ne peut que recommander ce projet.

Un commissaire des Verts revient sur la mobilité et l'accès à la crèche située dans l'hypercentre. Il rappelle que le principal problème n'est pas l'emplacement des places de dépose minute, mais l'espace dédié aux charrettes de vélos et aux poussettes. Il demande ce qui est prévu dans cette crèche. M^{me} Koch répond qu'un grand local pour les poussettes est prévu au rez-de-chaussée comme dans toutes les nouvelles constructions. Elle ajoute que, dans les vieilles institutions, ces locaux n'étaient pas forcément prévus. Quant aux charrettes, elles sont maintenant intégrées aux locaux pour les poussettes.

Le même commissaire note que l'accès piétonnier se fait de plain-pied par les tunnels et demande si l'accès des voitures se fait bien par un autre tunnel. M^{me} Koch le confirme et ajoute qu'il y a une dépose minute pour les parents qui sont obligés de déposer leurs enfants en voiture.

Le commissaire des Verts demande si l'on connaît le nombre de personnes qui viennent en voiture dans les crèches à l'heure actuelle, par rapport aux autres modes de transport. M^{me} Koch répond que des études ont été faites par le Service de la mobilité de la Ville, il y a quelques années, pour définir la raison d'être des déposes minute, et que la réponse a été oui pour quelques familles et pour les bébés.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe a le souci d'augmenter la capacité, mais aussi que ce soit fait dans de bonnes conditions et dans le bon lieu. Elle rappelle qu'elle s'est rendue sur place et que le lieu est un trou au milieu d'immeubles. Elle se demande toujours quels immeubles seront démolis et reconstruits et si le garage perdurera. Elle ajoute que le prix les fait aussi tiquer. Elle demande si le protocole (nombre de places, répartition des enfants, etc.) pour ce projet de crèche clés en main a été fait en accord avec leur service. M^{me} Koch répond que les plans ont été préparés en partenariat et que cette configuration est ce que l'on recherche, parce que c'est ce qu'il y a de plus performant. Elle ajoute que la demande est actuellement très forte pour les bébés, mais que, une fois

qu'ils sont là, ils fréquentent pendant quatre ans la crèche, ce qui fait qu'on ne peut pas diminuer la place pour les groupes suivants.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se déclare également préoccupé par la localisation et le coût de ce projet. Il aimerait obtenir des statistiques des usagers actuels des crèches du secteur (parents habitant en ville, parents travaillant en ville, ni l'un ni l'autre), des demandes satisfaites et non satisfaites. Il aimerait qu'on lui démontre quelles améliorations cette crèche apportera et il voudrait qu'on lui démontre que l'intérêt est prépondérant sur le prix. M. Tornare rappelle que la priorité est donnée aux communiens, depuis 1999, et que, s'il y a des places, elles sont accordées à des personnes ayant un rapport pécuniaire avec la Ville. Il ajoute que, grâce au Bureau d'information petite enfance (BIPE), on a pu éviter des transports inutiles et faire des rocades pour faciliter la garde: on est de plus en plus dans la proximité. M^{me} Koch ajoute que 2500 dossiers sont actuellement en attente au BIPE, dont 373 demandes pour le secteur concerné. Elle précise que 10% de ces demandes émanent de parents habitant en ville, 90% le quartier.

Un commissaire socialiste demande combien de crèches et de places il y a actuellement dans le secteur de Plainpalais. M^{me} Vodroz répond qu'il y a trois crèches, soit 140 places pour environ 200 familles. Elle ajoute que depuis 1988 elle a toujours entre 210 et 230 demandes, et qu'elle peut accepter entre 64 et 75 enfants. Elle précise qu'il y a une très forte demande pour les bébés, moins pour les plus grands, puisque les parents qui n'ont pas pu avoir accès aux crèches ont trouvé d'autres modes de garde.

Séance du 9 février 2011

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

Un commissaire des Verts demande ce qu'il en sera du parc de la crèche et demande pourquoi l'espace privatif n'est pas plus grand vu l'espace de la cour. M^{me} Charollais répond qu'il appartiendra à la Ville. Elle rappelle que le jardin est prévu pour les plus petits et que la cour est un lieu adéquat qui peut aussi être utilisé par les enfants. Elle ajoute que c'est le résultat de la négociation, des consignes et directives de la Délégation à la petite enfance pour des surfaces minimales.

Le commissaire poursuit ses questions et demande où se trouvent les places de dépose minute en sous-sol. M^{me} Charollais répond qu'il n'y a pas de dépose minute dans le parking souterrain, ni d'accessibilité pour les parents au sous-sol, mais qu'il y a des places de dépose minute en face de la maternité. Elle ajoute que deux places de livraison (Pré-Jérôme et Cingria) permettent de s'arrêter pendant

trente minutes. Elle précise qu'il n'y a pas de place de dépôt minute expressément liée à la crèche et que les accès à la cour sont exclusivement réservés aux piétons et aux vélos.

Une commissaire libérale demande ce qui est prévu comme cour de récréation et quelles précautions ont été prévues contre le bruit généré par les enfants qui peuvent gêner les riverains, en particulier au milieu d'un îlot d'habitations. M^{me} Charollais répond qu'il n'a pas été prévu de mesures construites particulières pour isoler le bruit. Elle explique que les enfants sortent en groupe de dix pour des périodes assez courtes et qu'il est difficile de comparer cela avec une cour de récréation. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part des riverains dans le cadre de l'autorisation de construire.

Une commissaire socialiste remarque que l'entrée du garage se situe au même endroit que l'entrée des piétons, ce qui crée un souci de sécurité. M^{me} Charollais répond qu'il s'agit d'un petit garage privé pour les immeubles et qu'un système de protection et des feux de signalisation ont été prévus.

La commissaire socialiste fait ensuite remarquer son souci lié au manque d'ensoleillement pour la crèche. M^{me} Charollais répond que la crèche est tout de même bien éloignée des immeubles (15-18 m), ce qui fait bien plus que les rues.

Un commissaire radical demande comment se passe une telle négociation. Il veut savoir si la société est venue présenter son projet de crèche avec un prix qui a été discuté, ou si l'on est directement tombé sur le bon prix. M^{me} Charollais lui répond que la société ne s'est pas présentée avec un projet de crèche tout prêt, mais qu'ils ont travaillé de manière commune depuis le montage du dossier. Elle explique que le service a fait ses calculs dans son coin pour définir un prix cible, qu'il a discuté avec la société sur la base d'un projet qui a été affiné, et que le prix a ensuite été négocié. Elle précise que certains éléments peuvent encore faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts finaux réels, mais seulement vers le bas. Le commissaire radical poursuit et demande ce qui se passerait si le Conseil municipal décidait d'accepter le projet mais avec 300 000 francs de moins. M^{me} Charollais répond que le service irait renégocier avec les vendeurs pour voir s'ils sont d'accord d'accepter ces conditions ou s'ils renoncent à leur projet. Elle ajoute que, si le Conseil municipal prend cette décision, la balle sera dans le camp du vendeur qui pourra renoncer à vendre cet objet à la Ville.

Le commissaire radical remarque qu'il y a pour 230 000 francs de frais de notaire, droits d'enregistrement et émoluments. Il trouve que c'est énorme et demande des détails. M^{me} Charollais répond que cela comprend tout le remaniement foncier et les frais d'acquisition qui sont tout à fait usuels. Elle rappelle que c'est toujours le montant avec les frais qui est demandé au Conseil municipal et que le bouclage se fait généralement en dessous du prix prévu, parce que l'on ne peut pas partir du principe de l'exonération d'office.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre considère que la renonciation à l'exercice du droit de préemption a un prix, et demande s'il a été tenu compte de cette renonciation lors de la négociation. Il rappelle que les promoteurs n'ont pas vocation de faire du social, mais qu'ils font des affaires. M^{me} Charollais répond qu'il ne faut pas faire de l'angélisme, que le promoteur prend des risques pour un projet chiffré, avec une autorisation en force, et que le prix de vente comprend une part du risque. Elle ajoute que c'est une manière différente de monter des projets à laquelle elle croit et qui diversifie la capacité de la Ville à répondre aux besoins. Elle trouve ce projet plausible et correct, compte tenu des estimations de prix qu'ils avaient faites par ailleurs.

Le même commissaire rétorque que la Ville est une entité publique qui ne peut pas faire faillite et que cela aussi a un prix. Il fait remarquer que les promoteurs ne courent pas les mêmes risques qu'avec une entreprise privée.

Une commissaire des Verts fait remarquer qu'il est question, dans la proposition, de 93 enfants, mais elle pense qu'il s'agit de 93 places. M^{me} Charollais confirme qu'il s'agit bien de 93 places et qu'il faudra modifier la proposition dans ce sens.

Une commissaire socialiste rappelle qu'elle défend les intérêts de la Ville et pas ceux des promoteurs. Elle se demande si la Ville n'aurait pas dû exercer son droit de préemption et construire elle-même. Elle répète que le système de chauffage et d'eau chaude ne sera pas interne à la crèche, mais dépendant des autres immeubles. Elle considère que, le jour où il y aura un problème, il sera double. Elle demande si l'on a obtenu des garanties. M^{me} Charollais répond que la Ville a les mêmes garanties que si elle construisait son propre système, puisque le risque de panne est exactement le même. Elle ajoute qu'il y a une logique de rationalisation qui permet de faire des économies en regroupant les infrastructures et les réseaux. Elle rappelle que l'on recherche partout où c'est possible à faire des systèmes de chauffage centralisés et elle estime que ce serait à contre-courant de vouloir garder une complète autonomie pour de petites constructions.

Un commissaire des Verts est satisfait qu'il n'y ait pas de place prévue pour les déposes minute. Il demande si l'on pourrait prévoir des installations pour les charrettes de vélos. Il constate qu'il n'y a pas de normes relatives au nombre de places de dépose minute. M^{me} Charollais répond que les directives édictées par la Délégation à la petite enfance définissent les critères et les standards pour construire des crèches, mais que cela n'a pas valeur de loi. Il résulte d'une étude assez récente qu'il est nécessaire, dans la mesure du possible, de prévoir des zones de dépose minute. Le commissaire des Verts demande à obtenir ce cahier de directives. Il rappelle que, la veille, M^{me} Koch lui a répondu que cela dépendait du Service de la mobilité. M^{me} Charollais précise que le Service de la mobilité édicte les normes en matière de places de stationnement, mais que rien ne

parle de la nécessité de faire une dépose minute devant une crèche. Le commissaire déclare que cela fait cinq ans qu'il essaie d'obtenir les normes en matière de dépose minute et qu'on le renvoie systématiquement d'un guichet à l'autre. M^{me} Charollais ajoute, à propos des locaux de dépôt d'engins, qu'un local est prévu pour la crèche et un autre pour les parents, et que rien n'empêche d'y mettre des chariots.

Discussion et vote de la commission des finances

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que cet objet est très cher, mais que les besoins en places de crèche ont été exposés par M. Tornare. Il note que les parents sont toujours plus exigeants. Il observe que la Ville n'est pas la vache à lait, quand bien même elle s'est vu inviter à reprendre de manière pressante des crèches privées. Il rappelle que la crèche de l'ONU est devenue la crèche du Lac, que la crèche de l'Université a fermé et que la crèche de l'UBS est fermée. Il ajoute qu'il faut être conscient que l'ouverture d'une nouvelle crèche induit du personnel d'encadrement formé avec une certification et que la situation actuelle (auxiliaires) ne saurait perdurer pour avoir des crèches sérieuses. Il relève que la situation géographique de la crèche génère des contraintes relatives à la sortie des enfants. Il annonce que, pour toutes ces raisons, et considérant l'intérêt supérieur des enfants, quand bien même cela lui paraît très cher, son groupe votera oui.

Une commissaire socialiste déclare qu'elle ne parlera pas au nom de sa collègue de parti qui a dû s'absenter et avec laquelle elle n'est pas forcément d'accord. Elle annonce que son groupe applaudit des deux mains un projet de cette qualité. Elle ajoute que cela paraît un peu cher, mais qu'elle fait confiance aux fonctionnaires qui ont préparé ce projet. Elle considère que c'est un très bon projet et se réjouit de cette bouffée d'air qui arrive dans ce quartier. Elle annonce que les socialistes voteront oui à cet investissement.

Un commissaire des Verts déclare que les besoins de places de crèche sont avérés, qu'il faut être plus imaginatif, que le projet n'est pas parfait, mais qu'il présente le mérite d'être situé dans l'hypercentre qui en a bien besoin. Il regrette que l'on n'ait prévu que 100 m² de jardin pour 93 enfants, alors qu'il y avait plus de place disponible. Il se dit satisfait que les places de dépose minute ne soient pas obligatoires. Il ajoute que son groupe souhaiterait malgré tout que des locaux adéquats soient prévus pour les charrettes de vélos qui encombrant les entrées, au détriment de la sécurité. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier de modifier l'arrêté I (93 places au lieu de 93 enfants).

Un commissaire radical déclare que son groupe est aussi convaincu que ce quartier a besoin de crèches et que ce projet pourrait être intéressant, pour autant que M. Pagani en ait correctement négocié le prix. Il ajoute que son groupe a la

conviction que le prix aurait pu être plus bas si le magistrat avait mieux négocié. Compte tenu de la réponse de M^{me} Charollais qui n'avait pas l'air surprise de sa demande, il dépose un amendement pour baisser le prix de 500 000 francs, soit 5 990 000 francs, ce qui signifie que son groupe demande à M. Pagani de retourner négocier avec les mandataires.

Un commissaire d'A gauche toute! rappelle que la commission a entendu les besoins du quartier et estime que c'est un challenge d'avoir trouvé cette cour intérieure pour construire une crèche. La négociation a été rude. Il considère qu'arriver brusquement avec un amendement d'un demi-million revient à faire capoter le projet. Il annonce que son groupe s'opposera à cet amendement.

Une commissaire des Verts déclare que son groupe partage en substance les remarques du commissaire d'A gauche toute! Elle estime qu'amputer le crédit de 500 000 francs remet en cause la rapidité de la réalisation de ce projet. Elle ajoute qu'elle a bien compris qu'il sera difficile de faire moins cher en construisant soi-même et elle rappelle que l'on est assailli de normes. Elle propose au commissaire radical de transformer son amendement en recommandation qui viserait à demander aux services de M. Pagani de veiller à faire des économies. Dans ce cas, les Verts voteraient cette recommandation.

Une commissaire socialiste déclare qu'à vouloir être trop négociateur par rapport à des privés qui ont déjà beaucoup attendu et qui ont planché sur les demandes de la petite enfance de la Ville pour répondre à un besoin évident, la crèche risque de ne jamais voir le jour. Elle serait en faveur de la proposition des Verts de voter une recommandation pour laisser le projet avancer.

Une commissaire libérale déclare qu'elle ne trouve pas, dans ce dossier, d'élément financier qui lui permette de dire si comparativement la Ville dépense trop ou pas assez. Elle ajoute que, pour avoir présidé à la construction d'un jardin d'enfant et d'une école, elle a observé que les tarifs n'étaient pas les mêmes que ceux que l'on fait souvent à la Ville. Elle souligne que la Ville a un tel besoin de crèches, qu'il faudra encore en construire. Partant, mettre maintenant trop d'argent pour ce projet par peur que cela ne se fasse pas diminuera d'autant les possibilités d'investir ailleurs.

Un commissaire radical précise qu'il a présidé la Commission consultative de la petite enfance et qu'il connaît ce domaine. Il déclare que, quand on lit la proposition, il est évident que, si la négociation reprend, le promoteur ne construira pas soudain une boîte de nuit, puisque l'accord porte bien sur une crèche. Il constate que l'on demande au Conseil municipal de valider le prix et précise que l'accord sur la cession reste valable. Il estime que le Conseil municipal a son mot à dire en tant que décideur final. Il observe que la recommandation des Verts ne tient pas, parce qu'il s'agit bien d'un contrat et que le prix de vente sera bien celui qui sera voté par le Conseil municipal. Il indique que la recommandation n'a aucun sens

dans ce cadre-là et maintient que la Ville a encore une grande capacité de négociation. Il trouve cocasse que la gauche n'ait aucun problème à accepter le prix imposé par un promoteur privé.

Une commissaire des Verts ne rejoint pas du tout les propos du commissaire radical et elle pense que le Conseil municipal fait de la politique et pas du contrôle de chiffres. Elle rappelle que les auditions ont montré que le prix est à peu près équivalent à celui d'autres crèches. Elle reconnaît que c'est cher, mais elle rappelle qu'il y a des exigences et des normes qui augmentent le prix. Elle estime que l'on dépensera ces 500 000 francs en lenteurs et en négociations et que cela retardera le projet. Elle ajoute que M^{me} Charollais a clairement répondu que, si la Ville refusait cette proposition, les promoteurs pouvaient renoncer au projet, ce qui fait que l'on repartirait de zéro. Elle déclare que les Verts souhaitent concrétiser leur programme pour cette législature, à savoir augmenter le nombre de places de crèche.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare adhérer au discours du groupe radical, mais il aimerait savoir comment il sort ce montant de 500 000 francs de son chapeau. Il convient que le contrat est signé sous réserve du vote du Conseil municipal et il ajoute que la recommandation servirait seulement à se donner bonne conscience. Il pense que rien n'empêche de faire preuve d'imagination et de s'adresser à des fondations pour financer l'équipement. Il rappelle qu'une ouverture de crédit est une autorisation de dépenser et non une obligation de le faire jusqu'au dernier centime. Il recommande donc que la Ville recherche d'autres sources de financement (Loterie romande, Fondation Hans-Wilsdorf, etc.).

Le président met aux voix l'amendement du groupe radical en vue de diminuer le crédit de 500 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 UDC, 2 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 3 oui (2 L, 1 R) et 2 abstentions (DC).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'il ne soutiendra pas une recommandation, mais il propose de déposer une résolution. Il s'agit de voter l'arrêté et de voter conjointement une résolution demandant une autre source de financement (par des privés notamment).

Une discussion s'engage et aboutit à deux propositions de recommandations, proposées par le président de la commission.

Recommandation 1

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de viser une diminution du coût de construction de la crèche par une discussion avec les promoteurs et par une rationalisation maximale de la construction.»

Recommandation 2

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de chercher des sources de subventionnement privé pour l'équipement de la crèche.»

Une commissaire socialiste déclare que la tournure qu'a prise la discussion ne lui plaît pas et que la commission n'est pas courageuse. Elle estime que les commissaires sont en train d'inventer un processus compliqué, alors qu'il y a un consensus autour des besoins. Elle ajoute que les moyens financiers d'une collectivité publique sont l'impôt et elle n'approuve pas le fait d'aller faire les marchands de tapis en demandant au Conseil administratif de gratter le petit bout de gras et d'aller solliciter la Fondation Wilsdorf. Elle considère que, au niveau de la politique de la Ville de Genève, il faut avoir le courage de voter cette crèche sans partir dans un chemin compliqué qui n'apportera rien.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que le Conseil municipal est le délibératif et que le Conseil administratif exécute ce que le Conseil municipal décide. Il rappelle qu'il n'a fait que citer la Fondation Wilsdorf et qu'il y a beaucoup d'autres fondations ou institutions privées.

Le président met aux voix la recommandation N° 1, à savoir: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de viser une réduction du coût de construction de la crèche par une discussion avec les promoteurs et par une rationalisation de la construction.»

Elle est acceptée par 10 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) contre 3 non (2 S, 1 AGT).

Le président passe au vote de la deuxième recommandation: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'adresser à des institutions privées pour couvrir tout ou partie de l'équipement mobilier et jeux de la crèche.»

Elle est acceptée par 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) contre 6 non (1 AGT, 3 Ve, 2 S).

Le président met aux voix l'arrêté I de la proposition. Il est accepté par 11 oui (2 UDC, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 2 non (1 R, 1 L) et 1 abstention (L).

Le président met aux voix l'arrêté II de la proposition. Il est accepté à l'unanimité des membres présents (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 1 AGT).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les futurs propriétaires/constructeurs, soit la société Sol Séjour Soleil SA représentée par MM. Christian et Xavier Rey et le bureau d'architectes André Gallay, au terme duquel la Ville de Genève acquiert la future parcelle N° 4206, feuille 48 de la commune de Genève, section Plainpalais, contenant 478 m², sur laquelle une crèche de 93 places sera construite selon l'offre de vente et le descriptif général du 21 juin 2010, pour un prix de 6 790 000 francs (frais de notaire et taxes inclus);

vu l'utilité publique visée par cette acquisition foncière;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et les futurs propriétaires/constructeurs, soit la société Sol Séjour Soleil SA représentée par MM. Christian et Xavier Rey et le bureau d'architectes André Gallay, au terme duquel la Ville de Genève acquiert la future parcelle N° 4206, feuille 48 de la commune de Genève, section Plainpalais, contenant 478 m², sur laquelle une crèche de 93 places sera construite selon l'offre de vente et le descriptif général du 21 juin 2010, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir sous la forme d'un acte authentique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 790 000 francs, frais d'acte et d'émoluments compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 790 000 francs.

Art. 4. – Cet objet sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2043.

Art. 5. – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2022.